

Observatoire de la Côte d'Azur

Établissement Public National à caractère Administratif
Décret 88-384 du 19 avril 1988
Directeur : Thierry LANZ
Boulevard de l'Observatoire
CS 34229
06304 NICE CEDEX 4

« Services de photocopie / impression / scanner / fax à l'Observatoire de la Côte d'Azur »

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RDC)

**PROCÉDURE PASSÉE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 34 DU CODE DES MARCHES PUBLICS modifié PAR DEVRET N°2016-360 DU 25/03/16**

Date limite de réception des offres : vendredi 21 septembre 2018 à 15 heures

Ce feuillet comprend 5 pages numérotées de 1 à 5.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	Erreur ! Signet non défini.
ARTICLE 2 – PROCEDURE DE CONSULTATION	3
2.1. Mode de consultation	3
2.2. Maîtrise de l'ouvrage	3
2.3. Maître d'œuvre.....	3
2.4. Décomposition en lots.....	3
2.5. Mode d'attribution	3
2.6. Durée du marché – délai d'exécution.....	3
2.7. Modification de détails au dossier de consultation	3
2.8. Délai de validité des offres	4
2.9. Marchés complémentaires et marchés de prestations similaires.....	4
2.10. Caractère des prix.....	4
2.11. Visite des installations.....	4
2.12. Modalités de la consultation	4
2.13. Modalités de notification du marché	4
ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES.....	5
ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES.....	5

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent règlement définit les modalités de participation à la consultation concernant « *Services de photocopie / impression / scanner / fax à l'Observatoire de la Côte d'Azur* ».

ARTICLE 2 – PROCEDURE DE CONSULTATION

2.1. Mode de consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en reposant sur les principes essentiels d'un appel d'offres ouvert, selon les termes de l'article 34 dudit Code.

2.2. Maîtrise de l'ouvrage

Observatoire de la Côte d'Azur
Thierry LANZ, Directeur
Boulevard de l'Observatoire
CS 34229 – 06304 NICE CEDEX 4

2.3. Maître d'œuvre

Observatoire de la Côte d'Azur
Direction des Systèmes d'Information
Boulevard de l'Observatoire
CS 34229 – 06304 Nice Cedex 4
Tél : 04.92.00.19.42 – fax : 04.92.00.31.18
Sous la responsabilité de Mme Marie-Laure MINIUSSI – mail : Marie-Laure.Miniussi@oca.eu

2.4. Décomposition en lots

Il est prévu une décomposition en 1 seul lot suivant l'article 1.2 du C.C.A.P.

2.5. Mode d'attribution

Le marché sera attribué en 1 lot.
Chaque candidat doit présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

2.6. Durée du marché – délai d'exécution

Le présent marché est conclu pour une durée de **(4) quatre ans** soit **48 mois**, à compter de la date de notification.

2.7. Modification de détails au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8. Délai de validité des offres

Le candidat s'engage à maintenir la validité de son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

2.9. Marchés complémentaires et marchés de prestations similaires

L'Observatoire de la Côte d'Azur se réserve le droit de recourir à la procédure négociée, pour la réalisation de marchés complémentaires ou la réalisation de prestations similaires.

2.10. Caractère des prix

Les prix du marché sont fermes.

Les prix seront augmentés du montant de la TVA en vigueur au jour du fait générateur. Il est précisé, à titre indicatif, que le taux en vigueur sur les biens et services au jour de la rédaction du présent marché, est de 20%.

A cet effet, le Titulaire est réputé avoir pris connaissance, avant la rédaction de son offre, de tous les éléments et de toutes les contraintes risquant d'avoir une incidence sur sa proposition (nature des lieux, configuration des locaux, etc...)

2.11. Visite des installations

Les candidats auront l'obligation de visiter les installations, sous peine de nullité de leur offre. Les visites seront organisées par la responsable de la Direction des Systèmes d'Information.

Les renseignements techniques joints à la présente consultation n'ont qu'une valeur indicative.

Pour ce faire, les candidats prendront directement contact avec :

 **Mme Marie-Laure MINIUSSI – Tél. : 06.26.79.73.32** pour une prise de rendez-vous.

Avant remise de sa proposition, l'entrepreneur sera tenu de se rendre sur place afin de procéder à une visite détaillée et prendre parfaitement connaissance de toutes les caractéristiques, conditions, difficultés et toutes sujétions relatives aux lieux et à l'exécution, aux accès et, notamment aux contraintes imposées. En aucun cas, il ne pourra arguer de l'imprécision des pièces écrites et des plans.

2.12. Modalités de la consultation

Les documents de la consultation sont disponibles sur :

<https://www.oca.eu/fr/presentation/ums-galilee/186-appel-d-offre-en-cours>

Ils devront être déposés sur :

<https://www.marches-securises.fr/>

Avec la mention « **Marché n° 18-10 REPIMP** »

2.13. Modalités de notification du marché

La notification du marché se fera sur support papier, par LRAR.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier à déposer sur la plateforme :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Le Document Unique de Marché Européen (DUME),
- La déclaration de sous-traitance (DC4),
- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.),
- Un mémoire technique présentant la solution technique proposée par l'entreprise,
- Un RIB.

Si des variantes ou des options sont proposées, elles devront être clairement explicitées dans un dossier technique rédigé à cet effet par le candidat. Ce dossier permettra notamment de juger de la valeur technique de l'offre.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Dans l'hypothèse où le candidat retenu n'aurait justifié de ses obligations sociales et fiscales que par le biais d'une déclaration sur l'honneur, il devra les faire parvenir à l'Observatoire de la Côte d'Azur, par les mêmes voies que celles utilisées pour la remise des offres, le **vendredi 21 septembre 2018 à 15 heures**.

A défaut, son offre sera rejetée et celle du candidat classé second sera alors retenue.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

L'offre choisie sera l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 66 du Code des Marchés Publics. Les critères sont pondérés et seront examinés dans l'ordre décroissant suivant :

- Valeur technique de l'offre : 30 %
- Coût total de la possession : 30 %
- Mise en œuvre de la solution logicielle : 20 %
- Services et maintenance : 20 %

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire de l'acte d'engagement correspondant. En cas de refus il sera purement et simplement éliminé.

Date et heure limite de réception des offres
Vendredi 21 septembre 2018 à 15 heures